

Objectifs :

- Connaître la réglementation
- Être capable de travailler en hauteur avec le harnais.
- Développer sa capacité d'analyse des risques liés au travail en hauteur.

Public et prérequis :

Personnels utilisant un harnais de sécurité.
La personne ne doit pas être sujette au vertige.

Durée :

7 heures pour un groupe de 6 personnes maximum.

Intervenant :

La formation est animée par un formateur expérimenté, animateur de Prévention des Risques Professionnels formé par l'INRS.

Moyens et méthodes pédagogiques :

Animation sous forme d'exposés, d'études de cas et de mise en pratique spécifiques aux métiers de l'entreprise. Une documentation est remise à chaque participant.

La formation peut être réalisée :

- **Dans les locaux d' ACTIVA FORMATION** sur la plateforme équipée :
Présentation des divers équipements pour le travail en hauteur.
Les apprenants doivent venir avec le matériel qu'ils utilisent dans leur entreprise pour travailler en hauteur.
- **Dans votre entreprise** après audit préalable :
Il est impératif que les apprenants puissent se mettre en situation de travail en hauteur.
L'environnement de l'entreprise doit donc permettre la pratique.

Contenu :

- Contexte réglementaire : Décret n° 2004-924 du 1^{er} septembre 2004.
- Analyses des risques.
- Les Equipements de Protection Individuelle contre les chutes de hauteur.
- Les systèmes d'arrêt de chute.
- Vérifications et entretien des E.P.I.
- Les dispositifs d'ancrage (Recommandation CNAMTS R424).
- Choix du système antichute en adéquation avec le poste de travail.
- Présentation et découverte du matériel de sécurité antichute.
- Réglage du harnais.

Suivi et évaluation :

- Evaluation théorique par un QCM
- Validation de l'acquisition pratique par évaluation du formateur
- Evaluation de la formation par les apprenants en fin de session

A l'issue de la formation, une attestation de formation sera remise pour chaque participant.